

**CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES OCCITANIE**
Madame la Présidente
500, avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

PORTIRAGNES, le 18 juillet 2023

Envoi dématérialisé

Réf. 054.23

Objet : Contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat mixte
« Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde Hérault Occitanie »

Madame la Présidente,

A la suite du contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat mixte « Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde Hérault Occitanie » pour les exercices 2017 et suivants, vous m'avez fait parvenir le 22 juin dernier le relevé d'observations définitives arrêté par la Chambre régionale des comptes Occitanie lors de son délibéré du 4 mai 2023.

Conformément aux dispositions des articles L. 243-5, R. 243-13 et R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous adresse par la présente la réponse du Syndicat mixte Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde Hérault Occitanie, qui a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des recommandations et observations de la Chambre régionale des comptes Occitanie et ne manquera pas de les intégrer dans son analyse stratégique pour la préservation de l'outil aéroportuaire et la poursuite de son développement.

En ce qui concerne le mode de gouvernance par un Syndicat mixte, celui-ci nous semble adapté dans la mesure où il permet un pilotage au plus près des décisions prises par les Collectivités qui le composent. De plus, l'optimisation des deniers publics ayant toujours été au centre de nos priorités, cette gestion en régie directe évite le surcoût de la rémunération d'un prestataire, dans le cas d'une délégation de service public auprès d'une société privée notamment.

Une réflexion sera néanmoins engagée sur le modèle de financement et l'articulation budgétaire avec une vigilance particulière sur les engagements pluriannuels du rapport d'orientations budgétaires afin d'apporter une vision prospective aux décisions du Comité syndical.

Quant à la diversification des ressources de l'aéroport, le Syndicat mixte envisage actuellement la mise en œuvre de différents projets, tels que le développement d'activités économiques sur ses zones foncières ou encore l'implantation d'une ferme photovoltaïque.

Outre cet élargissement de ses activités et afin de réduire les contributions des collectivités, l'Aéroport Béziers Cap d'Agde est ouvert à l'accueil de nouveaux partenaires, comme l'Office de Tourisme Cap d'Agde Méditerranée, qui a très récemment rejoint le Syndicat mixte (cf. Arrêté Préfectoral du 04 juillet 2023).

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault vient également de nous faire part de son souhait de réintégrer le Syndicat mixte compte tenu de l'importance stratégique de la plate-forme aéroportuaire de Béziers Cap d'Agde d'un point de vue économique, du fait de ses emprises foncières et de sa vocation touristique.

Plate-forme dédiée à des missions de service public avec l'accueil des vols sanitaires pour l'Ouest Héraultais et d'une base Pélicandrome, en charge pour le SDIS34 de la lutte contre les incendies de forêt, l'Aéroport Béziers Cap d'Agde n'en est pas moins une porte d'entrée directe pour les touristes sur notre territoire.

Nous nous félicitons d'ailleurs, qu'après le ralentissement des vols commerciaux durant la crise sanitaire, l'Aéroport Béziers Cap d'Agde connaisse actuellement une reprise très soutenue de son activité, le nombre de passagers transportés sur la saison estivale 2023 ayant retrouvé le niveau de 2019, où un record historique avait été atteint.

En 2019 : 114 679 passagers transportés (au 30 juin)

En 2023 : 108 886 passagers transportés (au 30 juin)

Sachant que 44 vols ont été annulés de mars à juin 2023 en raison des grèves du contrôle aérien, soit une perte estimée à environ 6 000 passagers.

Le chiffre d'affaires enregistré par les loueurs de voitures au 30 juin 2023 est également en hausse par rapport à la même période de 2019.

Avec ses liaisons aériennes reliées à l'Europe du Nord, la plate-forme de Béziers Cap d'Agde contribue donc très fortement au dynamisme touristique du territoire et à sa croissance, comme le confirment les résultats d'une étude sur les retombées socio-économiques du transport aérien, indiquant que l'Aéroport Béziers Cap d'Agde est générateur de création de valeur représentant en Région Occitanie :

- 600 emplois
- 58 Millions d'euros de dépenses passagers visiteurs

Selon cette étude, chaque euro public investi représente 16 euros de dépenses passagers, dont 15 euros en Occitanie.

(Extrait du rapport final du BIPE en date du 26/07/2021)

Compte tenu de cet impact indéniable sur l'économie locale, la Région Occitanie, membre du Syndicat mixte depuis plusieurs années, a réaffirmé son soutien à l'Aéroport Béziers Cap d'Agde et engagé une concertation aéroportuaire régionale, en particulier avec la relance du Conseil de développement aéroportuaire régional.

Ainsi, la Région envisage également d'accompagner les aéroports d'Occitanie sur le plan environnemental.

Dans ce domaine, rappelons que le Syndicat mixte a décidé dès 2020 d'engager l'Aéroport Béziers Cap d'Agde dans une démarche proactive de réduction de ses émissions de CO2 dans le cadre du programme européen Airport Carbon Accreditation (ACA), lancé à l'initiative de l'ACI Europe et en partenariat avec l'UAF (Union des aéroports français).

L'Aéroport Béziers Cap d'Agde a d'ores et déjà obtenu la certification ACA de niveau 2 et planifié un plan de réduction de 50 % de ses émissions de CO2 à l'horizon 2030.

D'autres actions ont été déployées, comme l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur des parkings de stationnement ou l'adhésion à l'Association AéroBiodiversité, parrainée notamment par la DGAC (Direction générale de l'Aviation civile) afin de valoriser la biodiversité présente sur les emprises aéroportuaires.

Pour en revenir au rôle de la Région en matière aéroportuaire, la Cour des comptes a récemment recommandé de conforter les prérogatives de chef de file des régions en matière de mobilités en incluant les aéroports décentralisés dans l'article L. 1111 9 du code général des collectivités territoriales (DGCL).

Le Syndicat mixte Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde Hérault Occitanie est tout à fait prêt à s'engager pleinement dans une vision coordonnée des aéroports de l'Occitanie, qui serait portée par la Région.

Nous tenons enfin à rappeler que le Syndicat mixte de l'Aéroport Béziers Cap d'Agde a été créé en 2009 dans le cadre du développement touristique, à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint Pons, qui a alors demandé aux Communautés d'agglomération Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée ainsi qu'à la Communauté de communes La Domitienne de se regrouper afin de promouvoir et développer les activités aéroportuaires et exercer l'ensemble des compétences relatives à l'organisation, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'exploitation de la plate-forme aéroportuaire.

Il a ensuite été rejoint en 2012 par le Département de l'Hérault et successivement en 2017 et 2018 par la Communauté d'agglomération Bassin de Thau puis Sète Agglopôle ainsi que la Région Occitanie.

Le Syndicat mixte a été créé précisément pour soutenir le tourisme, secteur d'activité devenu l'une des principales sources d'emplois et de revenus pour notre territoire, fortement et durablement impacté par les conséquences de la désindustrialisation.

Le tourisme est, en effet, aujourd'hui la première « industrie » de l'Hérault, quatrième département touristique de l'Hexagone et premier département touristique d'Occitanie, représentant 25 % de la fréquentation régionale avec près de 40 millions de nuitées, un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros et 41 000 emplois directs et indirects, le Cap d'Agde étant notamment la première station balnéaire et le troisième port de plaisance de France.

Afin de maintenir cette filière économique, il est primordial de disposer d'équipements de premier ordre, dont l'aéroport commercial de Béziers Cap d'Agde.

Son positionnement et sa stratégie de développement sont donc le fruit d'une démarche structurée et parfaitement coordonnée de la part de collectivités, qui n'agissent pas en ordre dispersé mais ont une volonté commune et affichée de défendre et conforter leur équipement aéroportuaire.

Ainsi, tous les élus du Syndicat mixte Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde Hérault Occitanie souhaitent par la présente réaffirmer leur soutien plein et entier à l'infrastructure aéroportuaire, qui représente un outil absolument majeur et indispensable pour l'industrie touristique, et leur détermination de poursuivre son développement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe VIDAL

**Président du Syndicat mixte
Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde
Hérault Occitanie**

